



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Grenoble, le 15 mai 2018

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La rectrice de l'académie de Grenoble
Chancelière des universités

À

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : Réforme du lycée – Baccalauréat 2021

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Maria GOÉAU
Secrétaire générale
adjointe

Téléphone
04 76 74 70 28

Mél :
ce.sga@ac-grenoble.fr

Rectorat
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Dans le cadre de la réforme du lycée qui accompagne la réforme de l'examen du baccalauréat, la classe de seconde générale et technologique fera l'objet d'une évolution importante à la rentrée scolaire 2019 dont les premiers éléments entreront en vigueur dès la rentrée 2018. En effet, la classe de seconde constitue une classe de consolidation de la culture commune des élèves et de transition vers le cycle terminal.

Ainsi, dès la prochaine rentrée, seront mis en œuvre :

- Des tests numériques de positionnement sur la maîtrise de la langue française et des compétences en mathématiques, et ce avant le mois d'octobre pour en vérifier la bonne acquisition au collège. Ces tests prendront la forme de 2 séances de 50 minutes chacune, d'exercices en français et en mathématiques, placés sur une plateforme numérique et dont la correction sera automatisée, ainsi que d'une épreuve optionnelle d'expression orale. Les résultats de l'élève, anonymes et personnels, pourront être partagés avec les professeurs concernés et sa famille.
- A la suite des tests de positionnement, une partie des heures d'accompagnement personnalisé sera dédiée, si nécessaire, à l'approfondissement de l'expression écrite et orale en langue française et des compétences en mathématiques. Cet accompagnement doit être conçu en fonction des besoins spécifiques des élèves afin de permettre de remédier à leurs difficultés éventuelles. En plus de l'accompagnement personnalisé, dont les missions évoquées dans la circulaire n°2010-013 du 29 janvier 2010 seront prochainement mises à jour, vous aurez la liberté de mettre en place un accompagnement spécifique des élèves sur leur dotation horaire.
- Une partie des heures d'accompagnement personnalisé sera également dédiée à la préparation renforcée par l'élève de son orientation. Ainsi, un horaire conséquent (à hauteur de 54 heures, à titre indicatif et selon les besoins des élèves) sera consacré à l'élaboration d'un projet menant au choix d'une voie de formation et des enseignements de spécialités du cycle terminal, puis à une poursuite d'études supérieures réussie. Un document de référence pour aider les équipes pédagogiques à mettre en œuvre cette dimension importante de l'accompagnement personnalisé vous sera adressé très prochainement.



Pour vous accompagner, je vous informe qu'un groupe de travail académique composé de chefs d'établissements, d'inspecteurs, de membres de la FTLV, de représentants des services se réunira régulièrement pour réfléchir aux modalités de mise en place de la réforme dans le prolongement des conclusions du groupe de travail national auquel l'académie de Grenoble participe.

2/2 Des précisions sur cette mise en œuvre vous seront communiquées au fur et à mesure des avancées.

D'ores et déjà, la newsletter et les outils sont en ligne sur Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>) et dès la semaine prochaine, il vous sera possible de poser sur une boîte académique (Baccalaureat-2021@ac-grenoble.fr) vos questions.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Fabienne BLAISE